

ASSURANCE ET GESTION

Assureur	SWISSLIFE
Assisteur	EUROP ASSISTANCE
Gestionnaire	ASSURONE GROUP
Références contractuelles	N° de police mère 11161756 Conditions Générales Réf. AOCC-052014 Convention Assistance Réf. S.90

OBJET DU PRODUIT

Objet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Remboursement des frais vétérinaires engagés par l'assuré pour son chien ou son chat, dans la limite des plafonds de remboursement annuels et après application d'une franchise ✓ Assistance en cas d'immobilisation ou d'hospitalisation du propriétaire suite à un accident ou une maladie + assistance téléphonique pour toute information de vie pratique, juridique ou vétérinaire
--------------	--

LES PLUS PRODUIT

Les plus produits	<div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold;">NOUVEAU</div> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une nouvelle formule intermédiaire pour une gamme plus progressive : chirurgie toutes causes + soins courants en cas d'accident <div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold;">NOUVEAU</div> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pour chaque formule, 3 plafonds de remboursement au choix : 1 000 €, 1 500 € ou 2 200 € / an ✓ Age de souscription élevés : <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 8 ans pour les chiens - jusqu'à 11 ans pour les chats ✓ Aucun frais d'entrée ou frais de dossier ✓ Assistance incluse
--------------------------	--

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animal à jour de ses vaccins et rappels ✓ Animal tatoué au dermatographe ou par identification électronique par puce ✓ Animal en bonne santé et ne présentant pas de maladie congénitale ou héréditaire ni atteint de maladie chronique ou récidivante (3 fois la même maladie au cours de la dernière année) <p>Si l'animal ne respecte pas toutes ces conditions, il ne pourra pas être couvert.</p>
Limites de souscription	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Espèce : chien ou chat exclusivement (pas de critère de race pour les chiens et les chats sauf exclusion des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories) ✓ Age à la souscription : <ul style="list-style-type: none"> - Chien : de 3 mois minimum à 8 ans inclus - Chat : de 3 mois minimum à 11 ans inclus

DELAIS D'ATTENTE

Postes	Délais
Soins courants en cas d'accident	30 jours
Soins courants en cas de maladie	60 jours
Chirurgie en cas d'accident	30 jours
Chirurgie en cas de maladie	180 jours et à condition que la 1 ^{ère} manifestation de la maladie ait lieu au moins 60 jours après la date d'effet de l'adhésion
Vaccins / stérilisation	180 jours

GARANTIES ET SERVICES

	CONFORT	TRANQUILLITE	SERENITE
Frais chirurgicaux liés à un accident ⁽¹⁾	100%	100%	100%
Frais médicaux liés à un accident ⁽¹⁾	100%	100%	100%
Frais chirurgicaux liés à une maladie ⁽²⁾	Non	100%	100%
Frais médicaux liés à une maladie ⁽³⁾	Non	Non	100%
Vaccination (1 par an) ⁽²⁾	Non	20 €	45 €
Stérilisation ⁽²⁾	Non	60 €	100 €
Assistance	Oui	Oui	Oui
Franchise	30% des frais Min 30 € - Max 100 €	30% des frais Min 30 € - Max 100 €	30% des frais Min 30 € - Max 100 €
Plafond annuel au choix	1000 €	1000 €	1500
	1500 €	1500 €	1500 €
	2200 €	2200 €	2200 €

(1) Délai d'attente de 30 jours (2) Délai d'attente de 180 jours (3) Délai d'attente de 60 jours

Changement de formule	<ul style="list-style-type: none"> ✓ A la date d'échéance principale sous réserve d'en faire la demande par écrit au moins 2 mois avant. ✓ En cas de changement de formule à la hausse, les délais de carence s'appliquent à nouveau.
Limites de garantie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le remboursement des frais s'effectue à concurrence du montant des frais réels engagés, dans la limite du montant maximum des garanties et des plafonds annuels. Les plafonds annuels ne peuvent être ni dépassés, ni reportés. ✓ Franchise appliquée sur les frais de soins courants et frais chirurgicaux (hors vaccin et stérilisation) : 30% des frais réels – minimum 30 € - maximum 100 €
Services	<p>Garanties d'assistance incluses (cf. convention Europ Assistance pour garanties et exclusions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ En cas d'hospitalisation du propriétaire : <ul style="list-style-type: none"> - Transport A/R d'un proche pour venir garder l'animal - Ou transport et garde de l'animal vers un établissement de garde spécialisé, ou chez un proche, ou au domicile du propriétaire par un dog-sitter ✓ En cas d'immobilisation du propriétaire suite à maladie ou accident : <ul style="list-style-type: none"> - Livraison à domicile de médicaments prescrits par vétérinaire - Transport A/R de l'animal chez le vétérinaire ✓ Assistance téléphonique : <ul style="list-style-type: none"> - Information juridique et vie pratique - Information vétérinaire

EXCLUSIONS

Exclusions liées à l'animal

- ✓ Les animaux de moins de 3 mois.
- ✓ Les animaux de plus de 11 ans (8 ans pour les chiens) au moment de la souscription du contrat.
- ✓ Les animaux faisant partie d'un élevage ou d'une meute.
- ✓ Les animaux faisant l'objet d'une quelconque activité commerciale.
- ✓ Les animaux utilisés à des fins professionnelles.
- ✓ Les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories mentionnés à l'article L.211-12 du Code Rural.
- ✓ Les animaux n'étant pas la propriété d'un particulier.

Exclusions de garanties

- ✓ Les animaux étant la propriété d'associations et d'entreprises.
- ✓ Tous les soins, actes, interventions non prescrits, réalisés ou administrés par un docteur vétérinaire régulièrement inscrit à l'Ordre des Vétérinaires.
- ✓ Les conséquences de sinistres causés ou provoqués intentionnellement par vous ou avec votre complicité ou par des personnes vivant sous votre toit.
- ✓ L'ensemble des frais consécutifs à une maladie, un accident ou un état pathologique quelconque, ainsi que ses suites et conséquences, survenu ou dont la première manifestation a pu être constatée avant la date de souscription du contrat ou pendant les délais de carence.
- ✓ Les frais exposés :
- ✓ Pour toute anomalie, infirmité, malformation ou maladie congénitale ou héréditaire (par exemple : les dysplasies de la hanche pour toutes les races et les luxations chroniques des rotules des chiens de petite taille) et leurs suites, y compris les frais de dépistage.
- ✓ Suite à la rage ou toutes maladies contagieuses (épizootie) entraînant le sacrifice de l'animal contaminé.
- ✓ Consécutifs à des accidents de chasse, de courses, de combats de chiens organisés ou des compétitions sportives et leurs entraînements.
- ✓ Les frais de transport en ambulance animalière non prescrits par un Docteur vétérinaire et qui ne seraient pas justifiés par l'état de santé de l'animal.
- ✓ Les frais de gestation, de mise bas et les césariennes qui ne sont pas occasionnées par un accident.
- ✓ Les frais non thérapeutiques liés à la gestation, interruption volontaire de gestation, frais de diagnostic et de suivi, insémination artificielle.
- ✓ Toutes les interventions chirurgicales destinées à corriger, atténuer ou supprimer des défauts anatomiques ainsi que les conséquences de ces interventions.
- ✓ Toute chirurgie esthétique et toute opération de convenance et leurs conséquences (par exemple : taille des oreilles ou de la queue).
- ✓ Toutes les pathologies comportementales (visites et traitements).
- ✓ Tous soins et interventions non pratiqués ou prescrits par un docteur vétérinaire régulièrement inscrit à l'Ordre.
- ✓ Les frais exposés pour l'achat de tous :
- ✓ Aliments et produits nutritionnels, y compris ceux à valeur diététique ou de compléments alimentaires,
- ✓ Produits d'entretien, d'hygiène, antiparasitaires, lotions, dentifrices et shampoings, et tous médicaments prescrits à titre préventif.
- ✓ Tout médicament ou acte prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée.
- ✓ Les frais de mise en place ou de retrait de tout appareillage, prothèse et frais de rééducation.
- ✓ Les frais de chimiothérapie, radiothérapie, kinésithérapie.
- ✓ Les visites de confort (bilan de santé, frais de dépistage en l'absence de symptômes...).
- ✓ Les frais suite à un mauvais traitement, à un manque de soins ou de nourritures imputables au maître ou réalisés avec sa complicité ou par des personnes vivant sous son toit.

- ✓ Les frais d'identification : tatouage ou puce électronique.
- ✓ Les frais d'euthanasie (sauf s'ils consécutifs à accident), d'enlèvement, d'incinération et d'autopsie.
- ✓ Les frais de détartrage ainsi que les conséquences d'une absence de détartrage, l'exérèse des dents de lait, les soins parodontiques.
- ✓ Les frais d'établissement d'un passeport ou de tout autre document.
- ✓ Les frais que l'adhérent serait amené à engager à la suite d'accident ou de maladie occasionné par :
 - ✓ Des faits de guerre (civile ou étrangère), émeutes et mouvements populaires.
 - ✓ La désintégration du noyau atomique.
 - ✓ Un tremblement de terre, une inondation, une éruption volcanique ou tout autre cataclysme.

COTISATION

Cotisation à la souscription

Le tarif à la souscription dépend de 3 critères :

- ✓ L'option et le plafond choisis : 3 formules et pour chaque formule 3 plafonds au choix
- ✓ L'espèce (chien ou chat)
- ✓ L'âge de l'animal

Evolution de la cotisation

La cotisation évolue ensuite lors de chaque renouvellement annuel :

- ✓ De 5% jusqu'à l'âge de 9 ans de l'animal
- ✓ De 10% au-delà de 9 ans

Frais de fractionnement

- ✓ Semestriel : 2%
- ✓ Mensuel : 4%

Acompte

- ✓ 50 € par CB ou chèque

Commissionnement

- ✓ Linéaire jusqu'à 20% + jusqu'à 50 € de frais de courtage annexes

POUR TOUTE QUESTION

Contact

- ✓ Du lundi au vendredi de 9h à 18h
- ✓ 01 76 29 76 29
- ✓ commercial@netvox-assurances.com